

DOSSIER DE PRESSE

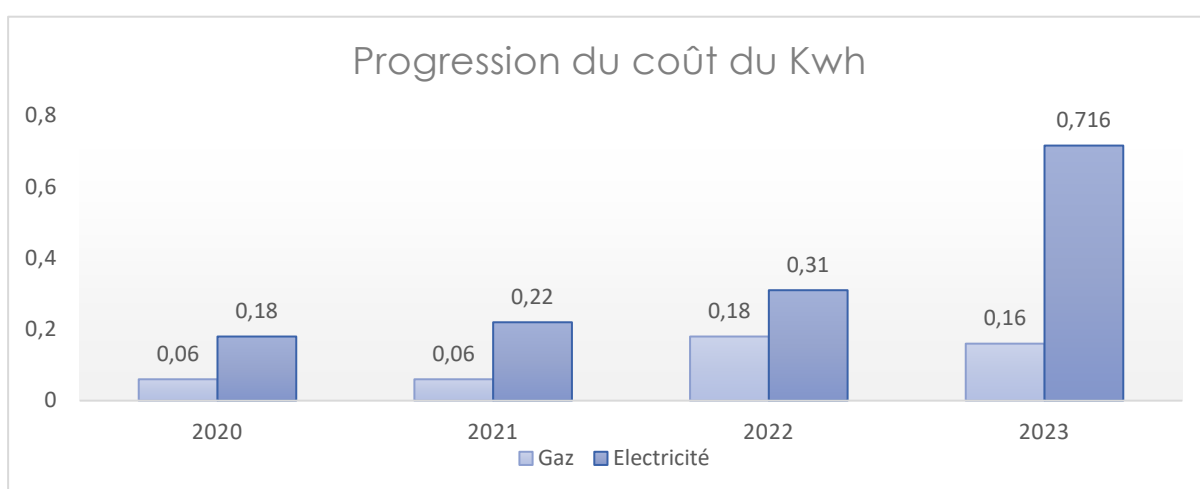
PLAN MUNICIPAL DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE



UNE HAUSSE DES PRIX CONSIDÉRABLE POUR LA COMMUNE

La ville de Saint-Vallier, comme la plupart des collectivités territoriales, doit faire face à une explosion de ses dépenses en frais énergétiques. Après une forte augmentation du coût du gaz en 2022, c'est l'électricité qui va connaître une courbe exponentielle en 2023, impactant une nouvelle fois le budget de la ville.

En effet, les dépenses liées à l'énergie (électricité et gaz) sur le budget communal sont passées de 220 000€ en 2021 à 510 000€ en 2022. Pour 2023, les prévisions de ces dépenses sont encore plus hautes, atteignant 670 000€. La très légère baisse du coût du Kwh du gaz ne permettra pas à la mairie de compenser l'augmentation du coût de l'électricité.



Ainsi pour faire face à l'augmentation de ces dépenses et pour ne pas bloquer les capacités d'investissement de la commune tout en contribuant à l'effort collectif, Pierre Juvet, Maire de Saint-Vallier et Président de Porte de DrômArdèche, et les élus municipaux ont travaillé sur des mesures dans le cadre d'un « **Plan Municipal de Sobriété Énergétique** », divisé en quatre grandes thématiques :

- Éclairage public
- Éclairage dans les bâtiments
- Chauffage dans les bâtiments
- Eau Chaude dans les bâtiments

EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC LA NUIT

En 2019, la ville de Saint-Vallier avait engagé un marché d'1.5 millions d'€ afin de remplacer l'intégralité de l'éclairage public en éclairage Led, avec une variation d'intensité. Cet investissement a permis, entre 2019 et 2022, de réduire de plus de 55% le coût financier et de près de 75% les Kwh consommés.

Toutefois, au vu de l'augmentation annoncée du coût de l'électricité, les dépenses liées à l'éclairage public en 2023, seraient égales à celles de 2019, voire même plus importantes atteignant pratiquement 80 000€.

Ainsi, les élus municipaux ont pris la décision **d'éteindre l'intégralité de l'éclairage public de la commune** chaque jour de **23h30 à 5h30** à compter du Mercredi 3 Novembre 2022.

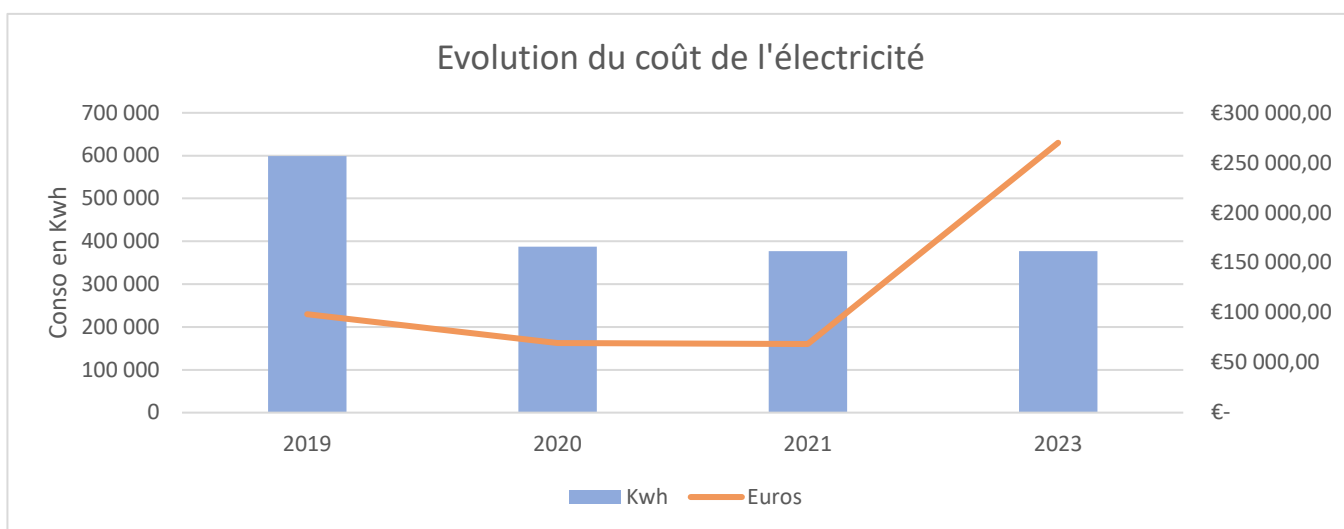
Cette mesure permettra d'économiser plus de 25 000€ (si le coût du Kwh est maintenu à 0.716€) et près de 37 000 Kwh chaque année.

ÉCLAIRAGE DANS LES BÂTIMENTS

Lors du passage au Led de l'éclairage public, la ville avait également engagé le changement de luminaires dans certains bâtiments. Ces travaux représentant un coût financier important, seules quelques structures ont été équipées en Led.

De plus, dans certains équipements, le lancement de l'éclairage se fait directement par le tableau électrique, entraînant l'allumage de lumières parfois non nécessaires aux besoins (couloirs, sanitaires...).

Ces allumages inutiles augmentent considérablement la consommation de Kwh des équipements et ainsi le coût pour la commune.



En 2020 et 2021, les équipements ont été fermés par la pandémie de Covid-19. Les chiffres de 2022 n'ont pas été inscrits, l'année n'étant pas encore terminée.

Ainsi, pour pallier à ces augmentations, la ville de Saint-Vallier a dégagé une **enveloppe d'investissement de 25 000€** pour **l'installation de détecteurs de présence dans les lieux de passage** (couloirs, sanitaires...) et pour le **déploiement de lumières Led dans les bâtiments les plus énergivores**.

CHAUFFAGE DANS LES BÂTIMENTS

Le coût du gaz a connu une très forte augmentation au cours de l'année 2022, impactant une première fois le budget communal. Même si une baisse d'environ 10% est annoncée pour l'année 2023, celle-ci ne sera pas assez conséquente pour pallier à l'augmentation du coût de l'électricité.

Après analyse des différents équipements de la commune, il s'est avéré que bon nombre d'entre eux étaient déjà équipés de **GTC (Gestion Technique Centralisée)**. Ainsi, la commune a décidé de revoir le fonctionnement de ces GTC qui permettront de gérer à distance les températures des bâtiments. De plus, des **vannes thermostatiques** seront généralisées au maximum dans les bâtiments pour limiter la surconsommation des salles.

Ces **investissements** plus que nécessaires représentent un coût pour la commune **d'environ 80 000€**.

Pour une meilleure efficacité, ces mesures doivent être déployées en parallèle de la baisse de température dans les bâtiments. Ainsi, après **une large concertation avec les associations, les écoles et les différents utilisateurs des équipements communaux** et dès la mise en service des chaudières, les **températures dans les équipements vont être baissées**, comme le recommande le gouvernement (voir page 6).

La **baisse des températures** permettra **d'économiser plus de 40 000€** sur l'année. Cumulée aux investissements de GTC et de vannes thermostatiques, la commune pourrait réaliser une **économie de plus de 100 000€ sur le coût du chauffage**.

EAU CHAUDE DANS LES BÂTIMENTS

Les principaux utilisateurs des équipements sportifs, bien conscients de la situation complexe dans laquelle se trouve la Mairie, ont également proposé une mesure complémentaire, celle de couper l'eau chaude des complexes nord et sud lors des entraînements, soit du lundi au vendredi. L'eau chaude sera remise chaque week-end, dans le cadre des compétitions.

Pour la Maison des Associations, l'Athlétic Club a proposé de participer financièrement aux dépenses énergétiques afin de maintenir les douches mises à disposition de 570 adhérents.

CONCLUSION

En deux ans, la commune de Saint-Vallier voit ses dépenses énergétiques augmenter de 550 000€. Sans mesure concrète, l'impact sur le budget communal serait conséquent et limiterait les investissements identifiés pour répondre aux besoins des habitants et améliorer le cadre de vie de la commune.

Ainsi, la ville de Saint-Vallier a décidé de prendre les mesures suivantes :

- Extinction de l'éclairage public de 23h30 à 5h30
- Installation de luminaires Led et de détecteurs de présence dans les bâtiments les plus consommateurs
- Investissement dans la Gestion Technique Centralisée et des vannes thermostatiques
- Baisse des températures dans les bâtiments communaux
- Arrêt de l'eau chaude dans les complexes pour les entraînements

« Les habitants sont déjà impactés, sur le plan personnel, par l'augmentation des coûts de l'énergie. Pour les collectivités territoriales, l'augmentation de ces coûts est très inquiétante et notamment pour la ville de Saint-Vallier qui connaît déjà une situation financière difficile. Les aides de l'Etat ne permettront pas de limiter ces coûts et il était de notre devoir de trouver rapidement des solutions. Je tiens à remercier sincèrement les associations, écoles et autres structures qui vont être notamment impactées par la baisse du chauffage dans les équipements. » précise Pierre Juvet, Maire de Saint-Vallier.

PLAN MUNICIPAL DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE



MODIFICATIONS DES TEMPÉRATURES



ÉQUIPEMENTS SPORTIFS



MAISONS DES ASSOCIATIONS



BUREAUX ADMINISTRATIFS



SALLE DÉSIRÉ VALETTE



CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL



SALLE POUR TOUS



ÉCOLES PUBLIQUES

